

# L'OPTION CGT

Bulletin de la CGT ÉDUC'ACTION de  
l'académie de CAEN

- Editorial	1
- Filières SEN	2
- droit des femmes/ATSEM	3
- 1erdegré et TPE	4
- mutations intra	5-8
- carte des formations	9
- enseignement catholique	10
- les dotations	10-12
cinéma	12

**Justice, v o u s avez dit justice ?**

suivi pour un tract qui accusait le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) d'avoir ordonné le jet d'un pétard durant une manifestation au printemps 2016 contre la loi travail. Le parquet réclamait 3 000 euros d'amende pour l'outrage fait au responsable public, qui nie les faits dont la CGT l'accuse, témoignage à l'appui. Le tribunal a décidé de ne pas suivre le parquet, à la satisfaction des militants CGT rassemblés en soutien à Franck. Dans sa plaidoirie, tout en reconnaissant que le policier n'avait « sans doute pas donné cet ordre », l'avocate du syndicaliste, Me Brand, a plaidé le respect de la li-

berté d'expression face à l'accusation d'outrage.

Pendant ce temps-là, plusieurs candidats aux élections présidentielles sont appelés à répondre devant la justice de l'usage tout personnel qu'il ou elle font des deniers publics... et refusent de reconnaître les faits. L'un appelle à une manifestation parisienne contre l'état de droit digne d'un 6 février 1934, tandis que l'autre refuse tout net de se rendre aux convocations de la justice !

On croit rêver !

Deux justices... ou plutôt, une justice de classe.

Une inégalité face à la justice révélatrice d'une inégalité sociale flagrante. Celle que Rousseau appelait in-

égalité morale et politique sous l'Ancien régime... pas si ancien que ça !

Alors il est temps de reprendre le combat des lumières contre l'obscurantisme qui guette en mai. Et quel meilleur endroit que l'école pour commencer cette lutte ! Avec la CGT bien sûr !

Le 28 février, la bonne foi a payé, le syndicaliste CGT du Calvados Franck Mérouze, connu pour son soutien aux Jeannette dans leur lutte pour redémarrer la fabrication des célèbres madeines, a été relaxé par le tribunal correctionnel de Caen. Le secrétaire de la CGT de la ville était pour-

RÉTRO  
2016

1% DE LA POPULATION DÉTIENT LA  
MOITIÉ DE LA RICHESSE MONDIALE



CGT ÉDUC'ACTION CAEN: Secrétaire académique :

Christophe Lajoie (LP Jules Verne) 3 allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey Tél. : 06 32 18 39 51

Courrier électronique : [sden14cgt-elucapa@orange.fr](mailto:sden14cgt-elucapa@orange.fr) Site : <http://www.cgteduc-caen.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/CgtEducactionCalvados/>

## Suppression des filières SEN : inacceptable !

À l'appel de la CGT, des enseignants et des élèves de la section Systèmes Numériques se sont rassemblés, le mercredi 8 février 2017, devant le Rectorat de Caen. Tous contestent la décision de transférer l'ensemble des classes de 1<sup>re</sup> de l'Académie vers le lycée Charles-Tellier à Condé-sur-Noireau.

Un premier rassemblement avait déjà eu lieu le 1<sup>er</sup> Février, avec une cinquantaine de grévistes, dès l'annonce des Dotations Horaires Globales.

Dans l'Académie, le baccalauréat professionnel Systèmes Numériques (SN) est enseigné à Cherbourg, La Ferté-Macé, Condé sur Noireau, Dives-sur-Mer, Saint-Lô et Granville. Pour mémoire, cette filière forme aux métiers de l'informatique, de l'audiovisuel...

En début d'année, le Rectorat, en accord avec la Région, a informé les familles des élèves actuellement en seconde, qu'ils poursuivront leurs cursus au lycée Charles Tellier de Condé-sur-Noireau.

La raison? « **Le lycée Charles-Tellier à Condé-sur-Noireau possède un plateau technique d'exception, reconnu au niveau national par les branches professionnelles** », explique le Rectorat dans son courrier. Ben voyons... c'est surtout et avant tout pour réaliser des économies d'échelle.

135 élèves sont concernés.



0480

« **À moyen terme, on craint la fermeture de cette section alors qu'elle fait le plein tous les ans. L'internat de Condé-sur-Noireau n'a même pas la capacité d'accueillir les 135 élèves concernés. On parle de gîtes ruraux qui accueilleraient les élèves. Cela a été fait sans concertation, dans l'improvisation la plus totale** », résume Didier Marie, professeur au lycée Alexis-de-Tocqueville.

Une délégation a été reçue par le Recteur mais aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé...

Il faut poursuivre la lutte, car ne nous leurrons pas, ce type de regroupement est amené à se généraliser à d'autres filières.

Alors : à qui le tour , !

Ne nous laissons pas faire : agissons et luttons, ensemble, avec la CGT !



## ATSEM : La lutte commence à payer, ils reconnaissent enfin que nous existons !

Depuis des années, les ATSEM revendiquent la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs missions, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, de reconnaissance du niveau de pénibilité et des nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires.

Les ATSEM étaient plusieurs milliers partout en territoire lors des deux journées de mobilisation et d'action des 14 décembre 2016 et 1er février 2017.

• Le 2 février, le rapport issu des travaux de préparation a été adopté à l'unanimité par le Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale.

• Le 3 février, Annick GIRARDIN salue l'adoption à l'unanimité de ce rapport qui émet des préconisations pour améliorer les conditions d'exercice du métier d'ATSEM qui, lui, sera officiellement présenté le 13 février par le Président du CSFPT et notre camarade de la CGT, Président de la Formation Spécialisée n° 3.

• Dès le 13 février au matin, les médias annoncent que le Gouvernement accède à de nombreuses requêtes des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

Restons vigilants sur les mesures d'application. La lutte continue, tous et toutes ensemble dans les écoles !



## Mobilisations 8 mars, pour les droits des femmes.

Depuis quelques mois de nombreuses mobilisations féministes se sont construites dans le monde, dont la plus récente est la marche des femmes aux Etats-Unis qui a réuni des millions de manifestant(e)s ; mais aussi la grève

Solidaires, l'UNEF et les associations féministes. Du matériel confédéral a été produit (affiches format A2, affiches et propositions pour panneaux syndicaux, badges et brassards autocollants), et du matériel envoyé sur le terrain.

En région parisienne un rassemblement a eu lieu à 15h40 place de la République et une manif est partie en direction d'Opéra. Des animations ont eu lieu sur la place de 12h à minuit. D'autres initiatives se sont déroulées dans d'autres villes comme à Caen.

Dans les entreprises privées il y a eu des appels à la grève pour la journée mais surtout des appels à cesser le travail le 8 mars à 15h40 (heure où les femmes qui gagnent en moyenne 26% de moins que les hommes commencent donc à travailler gratuitement !).

femmes en Islande en octobre ou celle des Polonaises pour le maintien des droits à l'avortement. Le 8 mars 2017 est une journée internationale de lutte pour les droits des femmes avec des actions partout dans le monde, aux États-Unis, en Amérique latine également, en Irlande, en Italie,...

La CGT a choisi de faire de ce 8 mars une journée de mobilisation forte pour les droits des femmes, pour l'égalité salariale et de lutte contre les violences faites aux femmes. La mobilisation intersyndicale s'est construite avec la FSU,

Une bonne journée de mobilisations et de lutte pour l'égalité. C'est l'affaire de toutes et tous, elle s'inscrit dans le projet de la CGT d'une société juste et émancipatrice. La CGT ne peut être à l'offensive sans les femmes, elle ne peut porter un syndicalisme de classe et de masse sans laisser la place qui leur revient à celles qui représentent aujourd'hui près de 50% du salariat !



## 1er degré : 70 fermetures !

Mathias Bouvier, le directeur académique du Calvados, a annoncé, le vendredi 27 janvier, que 70 classes pourraient fermer à la rentrée 2017. C'était déjà 72 l'année dernière. Selon lui, c'est la baisse démographique qui explique ces fermetures. Pourtant, lors du CTSD du 25 janvier, et après s'être renseigné directement auprès des écoles concernées, il est apparu que les chiffres des effectifs de la direction académique étaient systématiquement minorés par rapport à la réalité du terrain.

Les situations particulières de certaines écoles ont évidemment été évoquées par les différentes organisations syndicales, mais aucune des remontées des écoles n'ont été prises en compte. Monsieur le directeur académique peut effectivement parler de « dialogue » ou de « concertation » dans l'édition du vendredi 27 janvier de Ouest France.

**"Tout au long des prochains mois, il y aura des concertations avec les élus et les parents des écoles concernées par ces fermetures"**. Voilà ce que dit Mathias Bouvier et nous le félicitons... Mais les enseignants dans

tout ça ? Ce sont eux qui s'investissent et qui sont donc obligés de muter laissant souvent une école avec des effectifs mathématiquement plus lourds.

**"Sérénité, équité et dialogue"** le triptyque magique de la communication académique ressemble bel et bien à de la poudre aux yeux.

Alors oui, nous pouvons nous féliciter d'une augmentation significative du nombre de remplaçants mais cela ressemble bien à du « déshabiller l'un pour habiller l'autre ». Et quand est-il de la pénurie de RASED ? De la pression de plus en plus importante sur les collègues directeurs ? Des effectifs du privé qui augmentent ?

La CGT Educ'action affirme qu'un service public de l'éducation de qualité et profitable à tous les élèves passe nécessairement par une baisse significative des effectifs par classe, par des RASED en nombre suffisant, par des enseignants correctement formés. Il est désolant de constater qu'après le quinquennat de François Hollande, nous en sommes très loin.

## Sur la région Normandie les salariés des TPE confirment la CGT comme première organisation, à plus de douze points devant la deuxième !

Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises confirment la CGT comme 1ère organisation syndicale régionale.

Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie ! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.

Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral. Ils portent notamment la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection.

La CGT dénonce le gouvernement et ses services qui auront jalonné d'embuches l'élection des salariés des TPE comme par exemple le report des élections pendant les fêtes de fin d'année.

Le choix de permettre la participation de listes syndicales pourtant dans l'incapacité de représenter les salariés dans les com-

missions paritaires qui vont se mettre en place démontre que loin de l'affichage, la prise en

compte de l'expression des salariés des TPE sur leurs besoins, leurs revendications n'intéressent que peu le gouvernement !

Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer **en tête et loin devant la CGT avec un résultat de 27.72% devant la CFDT à 15,31% sur la région Normandie.**

Ces résultats confèrent de grandes responsabilités à la CGT, qui, forte de ce résultat, réaffirme son engagement auprès des salariés des TPE pour, avec eux, exiger des avancées réelles en matière sociale.

La CGT mesure les efforts de déploiement à réaliser pour mieux représenter les salariés des TPE, leur donner plus de place encore dans le syndicalisme CGT, le syndicalisme de tous les salariés.





# dossier mutation 2017

Je suis déjà adhérent  Je souhaite adhérer

Discipline : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune .....

Tél : ..... Portable.....

Email .....

Situation familiale au 01 septembre 2017

Célibataire  Marié(e)  PACS  Divorcé(e)  Veuf(ve)

Vie maritale avec enfant  Vie maritale sans enfant

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans et/ou à naître

(si enfant à naître, déclaration de grossesse avant le 01/01/17)

Coordonnées de votre conjoint

Nom : ..... Prénom .....

Adresse (si différente de la votre) .....

.....

Code postal : ..... Commune .....

Profession ..... En activité OUI  NON

DOSSIER à retourner à  
Christophe LAJOIE  
URSEN-CGT EDUC'ACTION  
3 Allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey  
Tél : 06 32 18 39 51 Email : sden14cgt-elucapa@orange.fr

N° Code du veu	Libellé du veu en clair		Votre calcul
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
			Elus CAPA

# Tableau d'aide au calcul du barème en fonction du type de vœu

Le barème ne s'applique pas		Échelon au 31.08.2016 (au 01.09.2016 pour les stagiaires)	Ancienneté de poste	Année TZR	Poste APV ou CLAIR passant REP+	Poste APV ou CLAIR passant REP	Poste APV ou CLAIR sortant du dispositif (dernière année)	Service sur postes partagés (communes non limitrophes)	Reclassement stagiaire*	Stagiaire titulaire autre corps	Réintégration	Réintégration après affectation sur poste adapté ou après poste au CLE	Mutation au titre du handicap	Reconversion	Personnel enseignant dans une autre discipline à la demande de l'administration	Rapprochement de conjoint	Mutation simultanée agents conjoints	Années de séparation pour le rapprochement de conjoint	Rapprochement de la résidence de l'enfant (ex-APU)	Enfants à charge	Mesure de carte scolaire	Personnels affectés précédemment à temps plein sur poste gagé	TZR sur poste APV, CLAIR ou REP+ souhaitant sa stabilisation*	Sportif de haut niveau en ATP	Professeur agrégé vœux lycée uniquement
Établissement	7 pts par échelon (minimum 21 pts) / Hors classe 49 pts + 7 pts par échelon HC/ Classe exceptionnelle 77 pts + 7 pts par échelon CE (maximum 98 pts)	10 Pts par an + 25 Pts par tranche de quatre ans	Voir ci-dessous		entre 5 et 7 ans : 150 pts 8 ans et + : 200 pts	entre 5 et 7 ans : 100 pts 8 ans et + : 150 pts	moins de 2 ans : 50 pts entre 3 et 4 ans : 75 pts 5 ans : 100 pts entre 6 et 7 ans : 120 pts plus de 8 ans : 150 pts	80 pts après 5 ans de services effectifs 100 pts après 8 ans	4* = 80 pts 5* = 90 pts 6* = 100 pts	1000 pts sur le Dépt. ancienne affectation			Rarement accordé	50 pts (si la reconversion est validée)							1500 pts		1000 pts		
Commune																30,2 pts									
Groupe de communes														100 pts*	50 pts sur tout type de vœux dès la première année		30 pts								
Département			40 pts													50,2 pts				20 pts par enfant					
Académie																					1500 pts*	80 pts			
Toute ZR d'un département																90,2 pts	80 pts			25 pts par enfant					
Toute ZR de l'académie																						1000 pts sur ZR du poste			
																									90 pts sur les vœux lycées

Sur le premier vœu commune ou groupement de communes y compris hors zone : 60 pts à partir de la 4ème année,

80 à partir de la 6ème et 110 pour 8 ans et plus

Complétez le tableau ci-dessous avec vos vœux et calculez le barème en vous aidant du tableau ci-dessus. \* Voir les conditions exactes d'application du barème dans le BO spécial n° 6 du 10 novembre 2016 ou la note rectorale du 6 mars 2017

**Attention : les bonifications familiales ne seront accordées que si vous demandez « Tout type d'établissement dans la zone »**  
**Pour les postes spécifiques (SPEA), voir conditions de barème dans la circulaire académique**

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

Activité  Congé formation  congé maternité  Disponibilité  congé parental  autre

Affectation au titre de l'année 2016/2017 définitive

En établissement  ou TZR

Nom et code de l'établissement .....

Affectation au titre de l'année 2015/2016 provisoire

Stagiaire ATP en établissement  ATP en ZR  stagiaire IUFM

Corps : Agrégé  Certifié  PEPS  PLP  CPE

Echelon au 31/08/16 ou échelon de reclassement

**Dans quel cadre faites vous votre demande ?**

Convenance personnelle  Rapprochement de conjoint  Vœu Préférentiel

APU, Garde conjointe ou alternée  Personnel handicapé  Réintégration

Mutation simultanée  Poste à Exigence Particulière

Avez-vous déposé un dossier au titre du handicap ? Oui  Non

En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation

**Attention :**

*Dans le cadre du mouvement, votre dossier sera examiné par la Commission Paritaire Académique chargée de vérifier la conformité de vos vœux et de vos barèmes.*

*Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devez donc vous adresser au Rectorat par écrit et prendre contact avec les élus paritaires de l'URSEN CGT pour qu'ils puissent défendre votre dossier.*

Bulletin d'adhésion



**C'est moi, c'est nous**

Nom ..... Prénom.....

Etablissement..... Corps.....

Adresse personnelle.....

Tél. .... E-mail.....

**Je souhaite me syndiquer**

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'URSEN-CGT : Christophe LAJOIE  
3 Allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey Email : sden14cgt-elucapa@orange.fr



## Déclaration CGT sur la carte des formations

Commençons, tout d'abord, par quelques observations statistiques de cette carte. Nous remarquons un déséquilibre dans les demandes. **Les établissements publics semblent plus frileux à demander des ouvertures de filières que les établissements privés et les centres d'apprentissages privés.** Et ces derniers se voient en conséquence essuyer plus de refus que les établissements publics. Mais cela marque au moins un dynamisme, une volonté d'aller de l'avant que l'enseignement professionnel public semble avoir abandonné et ce depuis quelques années déjà.

Ce n'est, en effet, pas la première année que nous déplorons **l'absence de perspective de développement dans les établissements publics de formation en dehors de l'apprentissage ou de la mixité des publics.** En effet, environ deux tiers des formations avec avis favorable pour les établissements du public le sont en apprentissage ou en mixité de public. Pour les autres, ce sont souvent des adaptations de diplômes existants. Enfin, nous déplorons **5 fermetures dans les établissements publics en formation sous statut scolaire.**

Nous tenons à le rappeler ici, nous ne sommes pas contre l'apprentissage en tant que tel. Il convient à certains profils d'élèves. Certaines professions, certains métiers forment également majoritairement leurs futurs professionnels par l'apprentissage. Nous n'avons rien à redire à cela. Nous ne nous hasarderons pas non plus à comparer l'efficacité des deux modes de formation, chacun a ses avantages et ses inconvénients. Mais nous devons constater que l'apprentissage ne peut devenir la voie de formation privilégiée.



Rappelons que plus d'un apprenti sur trois rompt son contrat au cours de la formation, que de nombreux jeunes ne peuvent s'inscrire en apprentissage, faute de contrat de travail. Que deviennent-ils alors ? Des jeunes sans affectation qui intègrent le marché de l'emploi avec une formation incomplète, ou sans aucune formation et qu'il faudra affecter en urgence et sans aucune motivation sous statut scolaire dans des établissements dont la capacité d'accueil aura été en amont contingentée ou réduite.

La mixité ne peut constituer non plus une voie médiane, car si elle permet éventuellement à un jeune en rupture ou en attente de contrat, de bénéficier de formation, elle pose des difficultés d'organisation qui finissent par nuire à la qualité de la formation elle-même. En tout cas, elle induit une primauté de l'apprentissage sur la voie scolaire de fait, cette dernière étant perçue comme un rattrapage en cas de rupture ou d'absence de contrat.

D'autre part, les campagnes d'information à destination des troisièmes ou des terminales sont tellement déséquilibrées entre les deux voies de formation que de nombreux jeunes en oublient la finalité de leur orientation. L'apprentissage devient le but, peu importe le métier, le diplôme, sa capacité à mener de front les périodes en entreprise et en centre d'apprentissage.

En conséquence, nous voterons contre cette carte. Nous demandons un rééquilibrage entre les deux voies de formation, aussi bien du point de vue des ouvertures que des demandes, mais aussi un rééquilibrage dans les campagnes d'information, notamment celle qui va s'ouvrir pour les affectations à la rentrée 2017.

## Quand l'enseignement catholique repart en guerre...

L'enseignement catholique est entré dans la campagne présidentielle au côté des forces politiques les plus rétrogrades de notre pays. L'enseignement catholique comme la seule solution pour une « réelle éducation de qualité » !

h t t p s : / /  
e n s e i g n e m e n t -  
c a t h o l i q u e . f r / e c o l e - l -  
e n s e i g n e m e n t -  
c a t h o l i q u e - s - e n g a g e /  
Le document qu'ils ont publié contient des propositions réactionnaires d'une période que nous pensions révolue :

- favoriser l'autonomie des établissements, ou plutôt des chefs d'établissement,
- déroger aux textes actuels de la Fonction publique,
- limiter le rôle de l'État à un simple payeur et lui enlever le pilotage du système éducatif.

Associé à ce document, l'enseignement catholique a diffusé **une vidéo insultante** envers les personnels de l'enseignement public remplie de clichés (profs grévistes, tire-au-flanc, rétifs à toutes réformes, niveau qui s'effondre, diplômes dévalorisés, allégorie du Mammouth, etc...), la vidéo pose les établissements de l'enseignement

### Des Dotations toujours insuffisantes

#### **Premier degré dans le Calvados :**

La baisse des effectifs (-800 élèves attendus à la rentrée 2017) est à relativiser avec le nombre d'écoles sur le territoire. Cette diminution ne représente en fait que quelques élèves par école. Cependant, le Rectorat a décidé de supprimer 71 classes contre seulement 30 ouvertures, soit un solde de **40 suppressions**, soit encore une suppression pour 20 élèves de moins... Rappelons que le département du Calvados (et plus largement l'Académie de Caen) est constitué d'un réseau très dense de communes et donc d'écoles, ce qui nécessite structurellement des moyens importants. C'est la condition d'un service



La **CGT** Éduc'action et la **CGT**-Enseignement privé notent que la direction de l'enseignement catholique ouvre une nouvelle guerre scolaire et agit comme une entreprise qui cherche à gagner des parts de marché face à un concurrent : qui n'est autre que le Service public d'Éducation qui lui, n'est pas dans une logique marchande et refuse de considérer les élèves comme des « clients ».

La **CGT** Éduc'action et la **CGT**-Enseignement privé s'inquiètent de cette campagne où la direction de l'enseignement catholique **utilise des fonds publics pour dénigrer et attaquer le Service public**.

Il devient urgent dans l'intérêt du Service public de cesser de financer la concurrence des établissements privés sous contrat en les nationalisant et en intégrant les personnels dans la Fonction publique d'État. Comme le porte nos deux organisations.

public de proximité. Or l'insuffisance des moyens alloués par le ministère est ici manifeste, d'autant qu'une partie des postes ont été utilisés pour renforcer les brigades-remplacements (+15 postes), la formation, ainsi que le dispositif « Plus de Maîtres Que de Classe ». À la CGT Éduc'action, nous considérons que nous n'avons pas à gérer la pénurie, chaque poste budgétaire doit être abondé à hauteur des besoins. Nous contestons également la création d'un poste de Directeur de la Vie scolaire, chargé d'aider les IEN, ainsi que le renforcement des pôles d'expertise. Ces moyens auraient dû être affectés aux classes.

### Collèges du Calvados :

Les effectifs sont annoncés à la baisse (-231 pour le Calvados), mais là encore, il faut ramener cette baisse au nombre important d'établissements et, comme pour les écoles, à la densité du réseau des communes. Les dotations sont plutôt favorables depuis deux ans puisque le H/E (nombre d'heures ramené aux effectifs) a augmenté de façon constante depuis 2014 pour atteindre cette année 1,25 (contre 1,22 en 2014). Il faut cependant replacer cette « amélioration » dans le contexte de la mise en place douloureuse de la Réforme des collèges. Il s'agit d'une faible compensation (+12 ETP : Equivalents Temps Pleins par rapport à la rentrée 2015, dernière rentrée avant la Réforme) face au surcroît de travail et aux difficultés organisationnelles induites par la Réforme. D'autre part, de trop nombreuses classes demeurent surchargées au regard de l'hétérogénéité. Rappelons que le collège est le dernier lieu de mixité sociale et que les différences y sont donc maximales.

### LGT :

La situation démographique est inverse de celles des collèges et des écoles puisqu'il est attendu plus d'élèves à la prochaine rentrée qu'à la rentrée 2016 (+1611 élèves au niveau académique). Mais l'accueil continue de se dégrader puisque le H/E diminue régulièrement depuis 2012. Sur la période 2012-2017, il sera passé de 1,51 à 1,41. Concrètement, **il faudrait 175 ETP supplémentaires pour que la rentrée 2017 se fasse dans les mêmes conditions d'encadrement que la rentrée 2012.** Pour rappel, la DGH des LGT de l'Académie représente 2400 ETP. Comment expliquer une telle dégradation ? Tout d'abord, l'application pleine et entière de la Réforme des lycées de 2010 a permis de réduire structurellement les dotations en les calculant à partir de regroupements d'élèves de séries différentes, très loin des réalités des structures de fonctionnement. Ajoutons à cela la dérégulation des horaires disciplinaires, notamment des dédoublements, qui est une source

de conflit entre équipes. Dans le jargon ministériel, on appelle cela l'autonomie... La CGT Educ'action demande sur ce sujet un retour du financement à la division et au fléchage des heures par discipline. On y gagnerait en clarté et en efficacité. D'autre part, des financements ont disparu, comme celui des options facultatives. En conséquence, « l'optimisation des structures » est effective, il n'y a plus que des grosses classes, avec les effets que l'on connaît sur la réussite des élèves.

### LP :

Alors que le nombre d'élèves accédant au lycée a très nettement augmenté ces dernières années, les effectifs en LP ont continuellement diminué, même si les conditions d'accueil ont été maintenues (H/E stable). La faute à la politique académique et nationale qui ne fait plus de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire une priorité. **En effet l'apprentissage est systématiquement mis en avant.** La démonstration en a été faite lors du dernier vote concernant la carte des formations Régionales : très peu de créations dans les LP sous statut scolaire, des transformations en mixité et de nombreuses créations en apprentissage dans les CFA. La nouvelle majorité régionale ne s'en cache pas : l'apprentissage doit constituer la norme. Peu importe qu'une place en apprentissage soit conditionnée par un contrat de travail et que 25 % de ces contrats soient rompus au cours du premier trimestre. La CGT éduc'action s'est déjà prononcée contre cette carte en demandant que le Rectorat remplisse son rôle dans le domaine du service public de l'enseignement professionnel initial. Celui-ci doit rester accessible à tous avec des formations au plus proche des usagers. La CGT Educ'action milite contre la logique de pôles qui éloigne les formations des usagers et oblige les familles à des coûts de transports et d'hébergements supplémentaires. Le dernier exemple en date est le regroupement du Bac Pro SEN sur le seul site du lycée Charles Tellier à Condé.



Pour l'ensemble du second degré, le tassement global des dotations, ajouté à des politiques de suppressions de postes, ont conduit à un vieillissement de équipes dans de nombreuses disciplines, à une insuffisance chronique de TZR et à des recrutements de titulaires en nombre insuffisant. Ce sont de plus en plus des personnels contractuels qui effectuent les remplacements ou occupent

La CGT est la première Confédération syndicale de France. Dans l'enseignement public la CGT, c'est la CGT Educ'action. AED, CUI, AVS, AESH, PE, PLP, CPE, COP, certifié-e-s, PEPS, agrégé-e-s, personnels administratifs, personnels de santé ou des services sociaux, personnels de labo..., tou-te-s ensemble nous construisons une école qui forme et émancipe : rejoignez-nous ! Vous pouvez lutter avec nous contre des réformes qui dégradent constamment le Service Public d'Éducation et par ailleurs nos conditions de travail et les conditions de réussite des élèves.

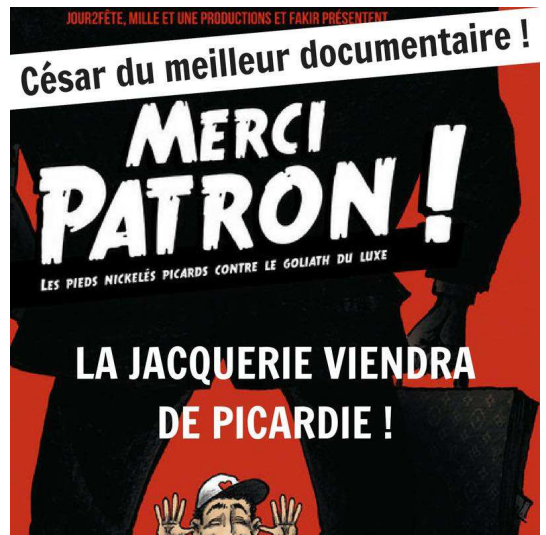
des groupements d'heures qui étaient auparavant des

postes occupés par des titulaires. **On est loin des objectifs de la loi de 2012 de résorption de la précarité dans la fonction publique !**

Partout où elle est présente, la CGT Educ'action demande régulièrement des moyens supplémentaires et/ou le rétablissement des dotations qui ont disparue. Elle demande également le maintien ou la création de postes, afin que des nouveaux personnels titulaires soient nommés et assurent ainsi le renouvellement et la stabilisation des équipes.

**Allez au cinéma : un acte militant**

Avec le César obtenu par le film de **François Ruffin** et son coup de gueule à la cérémonie, il est désormais acquis que le cinéma demeure un vecteur important d'information des masses sur la situation de notre société. Rappelons que le film documentaire de **Gilles Perret : La Sociale** est aussi une évocation importante du rôle de la CGT dans la construction de la Sécu, complétons le tryptique par le film



**Chez Nous** sur la problématique du FN. Alors plus que jamais : allons au cinéma !

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Sébastien CHIEU, Raphaël JOLY, Christophe LAJOIE, Alexandre GAUMONT, Rejoignez les à la CGT, et envoyez vos articles.

**Je souhaite : me syndiquer et prendre contact**

Nom.....Prénom.....  
 Adresse personnelle.....  
 Code postal.....Commune.....  
 Grade ou corps.....Discipline.....  
 Etablissement.....  
 Code postal.....Commune.....  
 Tél.....Mél.....

A remettre à un militant CGT, à renvoyer à [ursencaen@orange.fr](mailto:ursencaen@orange.fr), ou

